

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 4 SEPTEMBRE 2018**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 4 septembre 2018, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé la directrice générale adjointe de son absence.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2018-09-227

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2018-09-228

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018.

2018-09-229

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	57334	exploitation des eaux usées	2,074.15\$
- Centre de Location St-Rémi	39277	nettoyage / vidange toilette en béton	91.98\$
- Lavery	1361230	dossiers divers	2,313.93\$
- Les Épandages Robert	918667	paillis pour parc	4,541.51\$
- Ambiance Déco	1171	rideaux noirs salle Roger-Fortin	2,637.53\$
- Ambiance Déco	1170	rideaux voilage salle du Conseil	1,857.73\$
- Entreprise Éthier Berthiaume	4717	2 ^e coupe fauchage abords de route	1,609.65\$

TOTAL : 15,126.48 \$

2018-09-230

Acceptation des comptes à payer en septembre 2018 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 4 septembre 2018 au montant de 33,369.83\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante, plus les montants de 229.50\$ en remboursement à Pierre Chamberland et 51.74\$ de L. B. Production.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'août 2018 au montant de 33,369.83\$ à être payés en septembre 2018, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante plus les montants de 229.50\$ en remboursement à Pierre Chamberland et 51.74\$ de L. B. Production et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2018-09-231

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 322.00\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- SAQ.	vin vernissage 8 août	70.81\$
- Uniprix	2 paniers cadeaux nouveau-né	172.94\$
- Resto de l'Église	dîner départ étudiant	70.81\$
- Canadian Tire	rubans tue-mouches	7.44\$

2018-09-232

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposés par le secrétaire-trésorier.

Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-09-233

Rescinder la résolution 2108-08-220 re avis de motion modifiant le règlement de zonage 387 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil.

2018-09-234

Avis de motion, s'il y a lieu re adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 387 de façon à modifier les usages permis dans la zone P-02 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil.

2018-09-235

Avis de motion, s'il y a lieu, re adoption d'un règlement relatif aux usages conditionnels permis dans la zone P-02 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil.

2018-09-236

Demande à la MRC le Haut-Richelieu re modification du schéma d'aménagement en ce qui concerne les usages permis en zone agricole –

CONSIDERANT QUE les dispositions du chapitre 2 du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu stipulent que :

« USAGES, OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PERMIS A L'INTÉRIEUR DE L'AFFECTATION AGRICOLE »

Les Municipalités devront. Excepté pour les territoires compris à l'intérieur de zones de consolidation résidentielle, autoriser à l'intérieur de l'affectation agricole, les usages, ouvrages ou les constructions suivantes :

Les usages et bâtiments agricoles dans le respect des zones tampons agricoles identifiées au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité Régionale de Comté ainsi qu'aux dispositions réglementaires s'y rattachant et les constructions résidentielles ayant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

Une habitation bénéficiant de droits acquis en vertu du chapitre VII de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q.. c P-41.1;

Une habitation érigée ou destinée à être érigée pour laquelle une autorisation a été accordée par le Commission de protection du territoire agricole du Québec avant (inscrire la date de l'avis de conformité du règlement de zonage de la Municipalité au premier schéma d'aménagement et de développement de la MRC);

Une habitation érigée ou destinée à être érigée en vertu des dispositions des articles 31, 31.1 ou 40 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q.. c P-41.1;»

CONSIDERANT QUE dans le cas spécifique de la Municipalité de Saint-Valentin, la seconde caractéristique énoncée ci-dessus, il faudrait que l'autorisation de la CPTAQ ait été obtenu avant le 25 novembre 1992;

CONSIDERANT QUE l'application de cette disposition du schéma d'aménagement ne permet pas aux municipalités qui ne peuvent se prévaloir des dispositions relatives aux îlots déstructurés de prendre en considération des demandes, à caractère plus ponctuel, pour la construction d'habitations dans certaines parties de leur territoire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis que la CPTAQ l'organisme dont le mandat est de déterminer de l'opportunité de permettre des usages résidentiels en zone agricole;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis que cette disposition du schéma d'aménagement pourrait être modifiée;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis qu'il est opportun de ne pas présumer de la décision négative des organismes gouvernementaux relativement à une demande su schéma d'aménagement pour modifier ladite disposition.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de demander à la MRC le Haut-Richelieu de considérer la modification de la seconde caractéristique pour qu'elle se lise comme suit :

- *Une habitation pour laquelle une autorisation a été accordée par le Commission de protection du territoire agricole du Québec».*
- De transmettre une copie de la présente à chacune des municipalités de la MRC le Haut-Richelieu.

2018-09-237

Tourisme Montérégie : demande de résolution d'engagement de la Municipalité dans le cadre de l'Entente de partenariat en tourisme–

CONSIDERANT QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière à Tourisme Montérégie dans l'entente de partenariat régional en tourisme;

CONSIDERANT QUE Tourisme Montérégie et Tourisme Québec demande une résolution d'engagement de réalisation des travaux prévus par la Municipalité.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de confirmer à Tourisme Montérégie et Tourisme Québec que:

- La Municipalité de Saint-Valentin s'engage à assumer, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place à la faveur de l'aide financière, et ce, pour une période minimale de 10 ans;
- La Municipalité de Saint-Valentin s'engage à contribuer sa mise de fonds tel que prévu.

2018-09-238

Désignation de célébrants de mariage et d'union civile –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de désigner à titre de célébrants de mariages et d'unions civiles :

- Madame Nicole Lussier, conseillère;
- Madame Hélène Blanchard, fonctionnaire municipale.

De transmettre la résolution à l'instance du Registre des célébrants.

2018-09-239

Défi Je Bouge : 2 bénévoles –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que les bénévoles seront Madame Michelle Richer, conseillère et Monsieur Luc Van Velzen, conseiller lors de l'activité du Défi Je Bouge du 8 septembre.

2018-09-240

Dossier cour municipale : rapport –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le dépôt du rapport de Monsieur Serge Gibeau d'un dossier transmis à la cour municipale.

2018-09-241

Congrès A.Q.U. : La participation citoyenne au service de l'aménagement durable –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser 2 membres du CCU à assister à la journée de formation de l'Association Québécoise d'Urbanisme à Saint-Jean-sur-Richelieu le 3 novembre 2018 aux couts respectifs de 287.44\$ taxes incluses;
- D'autoriser les frais de déplacement conformément à la politique applicable.

2018-09-242

UPA : Demande d'appui FARR – Projet de protection des bandes riveraines agricoles –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la demande de L'Union des producteurs agricoles de la Montérégie faite au Fond d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie avec le projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.

2018-09-243

Groupe Ultima : Renouvellement contrat assurance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les assurances de la Municipalité avec le Groupe Ultima pour la période du 17 novembre 2018 au 17 novembre 2019 :

- Assurance pour la municipalité et les véhicules au coût de 15,718.00\$ taxes incluses;
- Assurance pour les accidents des bénévoles au coût de 273.00\$ taxes incluses;
- Assurance accident cadres et dirigeants au coût de 382.00\$ taxes incluses.

2018-09-244

Les Beaux Dimanches : présentation des dépenses –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses de la

journée du 26 août pour le dîner, l'inauguration des nouvelles installations du parc le Jardin des Cœurs Passants et le spectacle Les Beaux Dimanches soit :

- Achats pour le dîner hot-dog et blé d'inde pour un montant total de 408.04\$;
- Paiement de l'artiste Pierre-Armand Tremblay au montant de 950.00\$, une subvention pour le remboursement total est à venir.

2018-09-245

Système de communication rapide : Moyen d'alerte à la population

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil

2018-09-246

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- 1) MTMDET : subvention accordée de 12,889.00\$ au Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier;
- 2) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Remerciement pour la contribution Festival Nautique;
- 3) Offre de Mme Dubé d'une pancarte d'une dame de cœur;
- 4) Lettre de remerciement de Monsieur Yuji Kubo, Consul général du Japon par intérim.

2018-09-247

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:42 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe